

dans un entretien, après lequel il eut une longue conférence avec Mr. Fiorelli. Cela fit prendre de-rechef un mauvais train à l'affaire du Cardinal, qu'on remit sur le tapis le 5. Septembre dans une Congrégation particulière composée des Cardinaux Barberini & Corsini, & de Mr. Fiorelli. (Le Cardinal Corsini exerçoit alors l'emploi de Secrétaire d'Etat en la place du Cardinal Banchieri qui étoit malade à Pistoja.) La résolution prise dans cette Congrégation est, qu'outre la somme à laquelle est obligé le Cardinal Coscia par sa sentence, il payera encore ce que feu Mr. Compostani, Trésorier de Ferrare, devoit à la Chambre Apostolique lorsqu'il mourut; cette Chambre prétendant qu'une dispense accordée sous le précédent Pontificat aux héritiers de Mr. Compostani de payer cette dette, a été surprise par le Cardinal Coscia, & par conséquent qu'elle est de nulle valeur. A l'issivè d'une autre Congrégation tenuë le 16. par 4 Cardinaux, toujours sur le compte du Cardinal détenu, & l'Evêque de Targa son frere, dont on ignore néanmoins le résultat, un Huissier de Justice alla au Château St. Ange remettre entre les mains de ce dernier une citation dont le contenu n'est pas encore divulgué. Voilà ce que nous apprennent les nouvelles de Rome au sujet de ces deux Prélats, qui ne pourront, suivant ce qui apert, se tirer d'affaire, du moins le Cardinal, qu'en se soumettant une bonne fois à quelque gros déboursement.

V. Le Cardinal Albani Camerlingue a envoyé au Primat de Pologne sa rénonciation au Protectorat de ce Royaume, sans doute à cause de ce qui s'y passe contre les intérêts de l'Electeur de Saxe qu'il a toujours fortement épousés. Les présens que nous dimes le mois passé, pag. 264, que ce Cardinal avoit reçus de S. Alt. Elect., consistent